



agence nationale de réglementation
des télécommunications

الوكالة الوطنية لتقنين المواصلات

ⵜⴰⵎⴻⵔⴰⵏⵜ ⵜⴰⵏⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵖⴻⵔⴰⵏⵜ ⵜⴰⵏⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵏⴳⴷⴰⵢⵜ

Mutualisation et partage des infrastructures FTTH au Maroc

Kinshasa, 28 avril 2026

DÉFIS

Défis :

- 💰 Coûts de déploiement élevés
- ↘ Retour sur investissement lent dans les zones moins denses
- 📄 Redondance et chevauchement d'infrastructures entre opérateurs
- ⚠️ Contraintes administratives (autorisations), opérationnelles et techniques
- 🏠 Prix élevés pour l'utilisateur final

Pourquoi la mutualisation est essentielle :

- 🔗 Réduction des coûts par le partage d'infrastructure
- ↗ Accélération du déploiement national et passage vers le THD
- 📊 Optimisation des investissements

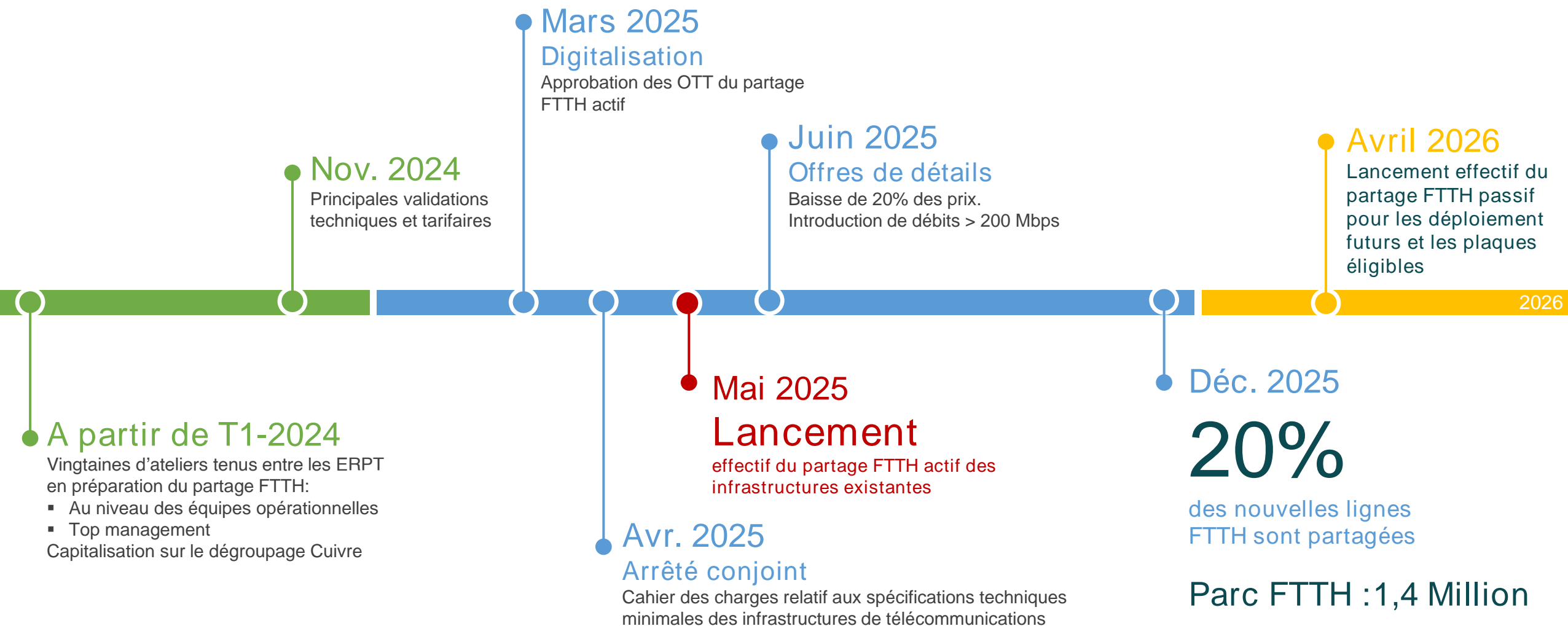
Cadre réglementaire

- La Loi n°24-96 relative à la poste et aux télécommunications, telle qu'elle a été modifiée et complétée;
- Le Décret n°2-97-1026 relatif aux conditions générales d'exploitation des réseaux publics de télécommunications.
- Les Décrets portant approbation des Cahiers des Charges des Opérateurs
- L'Arrêté conjoint n°1114-25 du 29 avril 2025 fixant le cahier des charges relatif aux spécifications techniques minimales des infrastructures de télécommunications permettant le raccordement des nouveaux lotissements et des nouvelles constructions aux réseaux publics de télécommunications.
- Les Décisions de l'ANRT.

Partage FTTH

anrt

agence nationale de réglementation
des télécommunications
الوكالة الوطنية لتقنين المواصلات
المملكة المغربية | 2015 | 2015



Clés de réussite (1/3)

Offres Techniques et Tarifaires ou Offre de Référence

Instaurer un environnement propice au développement du THD.

Portée des OTT FTTH



Volet technique

- Architecture réseau (point-à-point, GPON,...)
- Modalités d'accès (actif/passif,...)
- Processus opérationnels (commandes, SAV,...)
- Engagements de qualité de service (SLA)
- Collecte du trafic et Hébergement des équipements
- Mode opératoire pour les nouveaux déploiements
- Délais



Volet tarifaire

- Frais d'accès initial (raccordement, activation)
- Tarifs récurrents (location de fibre, collecte)

7 OTT FTTH encadrent le partage des infrastructures fibre au Maroc :

FTTH ACTIF : 3 OTT — 3 Opérateurs

FTTH PASSIF : 3 OTT — 3 Opérateurs

1 Offre de Référence – UNIFIBER



Clés de réussite (2/3)

Aspects opérationnels

Accompagnement des Opérateurs sur les aspects opérationnels

Réunions régulières

- Accompagner les Opérateurs
- Identifier les dysfonctionnements opérationnels
- Proposer des améliorations des processus.

Digitalisation et webservice

API Standardisation des interfaces entre opérateurs

 Suivi des corrections et mise à niveau des webservice



Clés de réussite (3/3) Rapports et suivi

Instaurer un climat apaisé et de confiance entre les acteurs.

Outils de suivi:

- Reporting régulier au régulateur
(volume des commandes et des tickets SAV, délais de traitement et de rétablissement, ...)
- Mécanismes d'escalade en cas de blocage
- Données d'autres canaux (DC, réclamation, ...)

Objectifs du dispositif de suivi :

- Vérifier la mise en œuvre effective des OTT
- Garantir la non-discrimination, la transparence et la concurrence loyale



anrt

agence nationale de réglementation
des télécommunications

الوكالة الوطنية لتقنين المواصلات

٢٠١٥ | ٢٠١٥ | ٢٠١٥ | ٢٠١٥

شكرا

Merci

Thank you



anrt

agence nationale de réglementation
des télécommunications

الوكالة الوطنية لتقنين المواصلات
+٥١80٥٠٤٠٤ +٥١٥٤٣٥٠٤ | 80X1 | ٤٤٤٤٤٤٤٤

ANNEXES

Délais réglementaires

Délais de raccordement des lignes FTTH

Partage FTTH actif

- Lignes actives : 2 jours.
- Lignes inactives : 4 jours.
- Lignes inexistantes : 4 jours.

Partage FTTH passif

- Lignes actives : 2 jours.
- Lignes inactives : 4 jours.
- Lignes inexistantes : 6 jours.

Exemple de tarifs de gros (1/2)

Cas de partages actif et passif

Tarif mensuel par accès FTTH :

Tarif par accès FTTH <u>actif</u>	Par mois (en DH HT)
Débit < 100 MB/s	90,00
100 MB/s <= Débit <= 200 MB/s	123,00
200 MB/s < Débit < 500 MB/s	165,00
500 MB/s <= Débit <= 1 GB/s	262,00

Tarif de collecte nationale du trafic (partage actif) :

Débit de Collecte Nationale	FAS (en DH HT)	Par mois (en DH HT)
20 GB/s	341.250,00	292.783,00
30 GB/s	455.000,00	390.377,00
40 GB/s	568.750,00	487.971,00
50 GB/s	682.500,00	585.566,00
60 GB/s	796.250,00	683.160,00
80 GB/s	1.023.750,00	878.348,00
100 GB/s	1.251.250,00	1.073.537,00

Tarif par accès FTTH <u>passif</u>	Par mois (en DH HT)
Mise à disposition	61,00
Maintenance de l'accès	20,00

Autres prestations (partage passif) :

Prestation obligatoire	Tarif (en DH HT)
Frais de raccordement au PM	5000,00
Frais de fourniture d'un Splitter	1800,00

Exemple de tarifs de gros (2/2)

Frais d'assistance (partage actif et passif)

Nature de la prestation	Tarif (en DH HT)
Frais d'assistance en Heure Ouvrée	150,00 (par heure)
Frais d'assistance forfaitaire en Heure Ouvrée	400,00 (Forfait)
Frais d'assistance en Heure Non Ouvrée	225,00 (par heure)
Frais d'assistance forfaitaire en Heure Non Ouvrée	600,00 (Forfait)
Frais de signalisation ou d'intervention à tort lors du traitement d'un incident SAV	150,00
Interventions électriques planifiées	150,00
Interventions électriques urgentes	225,00
Pénalité pour annulation de rendez-vous ou report de rendez-vous (cf. §11.6)	150,00